

<https://stisi-pro.ac-normandie.fr/spip.php?article1187>



**- Arrêté du 6 août 2021 fixant la
liste des fonctions
particulières des maîtres
exerçant dans les
établissements
d'enseignement privés sous
contrat prises en compte pour
un avancement au grade de la**

classe exceptionnelle

- Personnels | Formations - Informations des Personnels -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : dimanche 8 août 2021

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N° 0183 du 8 Août 2021